

**Arrêté n°2018-49 portant délégation de signature du Président de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne**

*Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,*

VU le code de l'éducation et notamment son article L712-2,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle ZUCK**, Chef des services administratifs de l'IUT RCC, à l'effet de signer, dans le cadre de ses activités et compétences, les récépissés de dépôt de liste des collèges I, II, III, IV et VI.

**Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à **Madame Nathalie EDOUARD**, Responsable scolarité de l'IUT RCC, à l'effet de signer, dans le cadre de ses activités et compétences, les récépissés de dépôt de liste du collège « usagers ».

**Article 3 :**

En cas d'absence de **Madame Nathalie EDOUARD**, délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle ZUCK**, Chef des services administratifs de l'IUT RCC, à l'effet de signer, les récépissés de dépôt de liste du collège « usagers ».

**Article 2 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'université.

**Article 3 :**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission au recteur de l'académie de Reims.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction du délégataire.

Fait à Reims, le **24 SEP. 2018**

Le Président de l'Université de  
Reims Champagne-Ardenne



**Guillaume GELLE**

